

RUANDA URUNDI
STA PRINCIPAL
ASTRIDA.

Astrida, le 17.7.1956.

N° 056/86/P.V.



A Messieurs les Sous-Gestionnaires STA
du RUANDA (Tous)

OBJET:P.V. MANQUANTS ESSENCE-HUILE.

J'ai l'honneur de porter à
votre connaissance que lorsque l'établissement de vos
P.V. de manquants d'essence ou d'huiles, il faudra en
outre m'envoyer 3 exemplaires dont I vous sera retourné
après signature pour accord du Commandant de l'Sta
Provincial d'Usumbura. Il ne vous sera possible de
retirer cette essence de vos inventaires, qu'après récep-
tion de celui-ci.

Adjudant-Chef Tulleneers J.L.
Gest.Sta Principal.
ASTRIDA.